



**Association des Peintres et Sculpteurs Millavois
du Vieux Moulin**

Association agrément d'intérêt général

05 65 61 14 24

Siret 379 151 178 00017 APE 9003A

APPEL A PROJET CULTUREL

Proposé par l'APSM en partenariat avec la Ville de Millau et le Conseil Départemental

Intitulé :

RABAL'ARTS

13 DÉCEMBRE 2024 au 5 JANVIER 2025

Thème :

« Quand l'Art s'invite à la fête...c'est Noël au Balcon ! »





Association des Peintres et Sculpteurs Millavois du Vieux Moulin

Association agrément d'intérêt général

05 65 61 14 24

Siret 379 151 178 00017 APE 9003A

APPEL A PROJET CULTUREL

Proposé par l'APSM en partenariat avec la Ville de Millau et le Conseil Départemental

Intitulé :

RABAL'ARTS

13 DÉCEMBRE 2024 au 5 JANVIER 2025

Thème :

« Quand l'Art s'invite à la fête...c'est Noël au Balcon ! »

Il était une fois Squ'arts...

Durant 25 ans cette manifestation s'est déroulée fin août, en extérieur dans le Parc Raux. Depuis 2022 Squ'arts d'hiver s'est associé aux festivités de fin d'année « Bonheurs d'hiver ». Avec ce changement apprécié de tous, il nous a semblé indispensable de donner une nouvelle identité à cette manifestation. Les œuvres exposées dans le centre ancien s'offrent à tous les festivaliers. et les incitent à déambuler dans les rues, soit comme on dit chez nous en Occitanie, à « raballer ». Ainsi est né le RABAL'ARTS.

« Bonheurs d'Hiver »

Ce festival crée par la ville de Millau depuis 10 ans se déroule durant les fêtes de fin d'année.

Au delà des animations traditionnelles, Bonheurs d'hiver fait la part belle aux spectacles, tant en salle, que dans les rues.

De nombreux artistes proposent de belles créations, des déambulations. On y retrouve un mapping, des ateliers créatifs, un marché de l'art et une grande parade féerique. Ce festival attire un large public, plus de 10000 personnes tant de Millau que des départements limitrophes.

RAPPEL DU THEME :

«Quand l'Art s'invite à la fête...c'est Noël au Balcon !»

MODALITES D'INSCRIPTION :

Le dossier de candidature doit comporter

- ✓ un CV actualisé avec nom et coordonnées complètes
- ✓ un dossier artistique comportant des visuels d'œuvres, et un texte sur la démarche artistiques
- ✓ une note d'intention décrivant le projet artistique avec les recherches que l'artiste souhaite entreprendre, et les moyens envisagés
- ✓ copie de l'assurance valide aux dates prévues pour l'exposition

RÉALISATION DU PROJET :

La réalisation du projet devra être conforme au dossier de candidature retenu (sauf si des variations sont actées par le comité de pilotage).

- L'artiste peut soumettre une ou plusieurs propositions artistiques. (Le jury sélectionnera une seule œuvre).

L'œuvre devra s'adapter à un ou plusieurs lieux, chaque artiste pouvant choisir deux lieux. **Toutefois l'œuvre devra résister aux intempéries de l'hiver.**

- L'artiste peut aussi candidater sans un site déterminé. Dans ce cas, si son œuvre est sélectionné, l'artiste devra respecter les propositions offertes par le jury.

- L'artiste peut aussi proposer des lieux en prenant en compte le périmètre du centre ancien ;

- L'artiste est libre de recourir aux techniques d'expression de son choix, sous réserve que cette technique soit adaptée au support d'intervention.

Le projet peut être lumineux, interactif, poétique, ludique, humoristique, féérique, en s'inscrivant dans une dynamique respectueuse de l'environnement.

Les œuvres imaginées devront être en accord avec les proportions du site choisi.

Le jury sera attentif aux œuvres de dimensions conséquentes, afin de favoriser leur visibilité dans l'espace public.

La mise en place de l'œuvre se fera à partir du **jeudi 12 décembre 2024** pour se terminer **vendredi 13 décembre**.

Le transport, la mise en place et l'enlèvement après la manifestation seront à la charge de chaque exposant.

Une aide technique peut être apportée à l'artiste dans la limite des moyens de l'APSM.

Les besoins de chacun sont à justifiés dans le dossier de candidature.

En cas de nécessité pour tout renseignement vous pouvez adresser votre demande par mail. »apasm.millau@yahoo .com » ou téléphoner au 0651526357.

LIEUX PRESSENTIS POUR EXPOSER LES CREATIONS

- **Place Foch (cour du musée, et balcon du musée)**
- **Fontaine Mage (fontaine du Moyen âge)**
- **Rue Haute (ruines restantes d'une façade et de sa cour)**
- **Place du Temple (2 œuvres)**
- **Impasse rue droite « dortial de Rocacesiera »**
- **Cour du CREA, en aérien , arbre**
- **Hôtel deTauriac (vitrine)**
- **Fontaine rue Peyssière**
- **Place de l'ancienne Commune**
- **Devant Eglise NOTRE DAME**

VOIR Document joint au Dossier intitulé:

« ANNEXE APPEL A PROJET RABAL'ARTS LIEUX PRESSENTIS »

COMITE de PILOTAGE OU JURY de SELECTION

Il sera composé de plusieurs membres de l'association APSM, d'élus municipaux, Ce jury examinera l'ensemble des propositions artistiques réceptionnées, et sélectionnera d'après les critères suivants :

- ✓ Capacité à faire une proposition en cohérence avec les thématiques et le contexte
- ✓ Qualité et originalité de la proposition
- ✓ **Le jury sera très attentif aux dimensions de l'œuvre conçue pour l'espace extérieur**
- ✓ Capacité à prendre en compte les contraintes de sécurité pour le public.

CALENDRIER PREVISIONNEL

- ✓ Fin du dépôt des candidatures **31 Aout**
- ✓ Sélection du jury et annonce du lauréat **fin septembre**
- ✓ Implantation des œuvres réalisées à partir du **jeudi 12 décembre 2024**
- ✓ Enlèvement des pièces **6 et 7 janvier 2025**

MODALITES FINANCIERES

Pour toute la durée du festival, avec l'œuvre présentée, chaque artiste sélectionné recevra la somme forfaitaire de 700€ (sept cent). Déplacement, hébergement restant à la charge de l'artiste.

Une convention formalisant les obligations des deux parties devra être signée entre l'artiste et l'APSM.

Tout porteur de projet est éligible à la condition expresse qu'il possède un statut, lui permettant de facturer sa prestation.

Un adhérent à l'association APSM possédant ce statut peut aussi être porteur de projet.

DROIT A L'IMAGE

L'artiste sélectionnée autorise les associations APSM et BONHEURS D'HIVER » à utiliser une ou plusieurs photos des œuvres exposées, afin de constituer un dossier communication.

Ce dossier pourra être utilisé à des fins de communication sur la manifestation actuelle ou à venir, à la promotion de l'artiste lui même ou de l'association organisatrice.

ASSURANCE

L'association ASM décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration par un tiers ou intempéries des œuvres. A charge pour l'artiste de contracter une assurance pour son œuvre et d'être assuré au titre de la responsabilité civile.



Association des Peintres & Sculpteurs Millavois
Email : apsm .millau@yahoo.com

Vieux Moulin Rue Antoine Guy-12100 MILLAU
Site:peintres-et-sculpteurs-millau.com

FICHE D'INSCRIPTION

RABAL'ARTS

Du 13 décembre 2024 au 5 janvier 2025

Sur le thème

« Quand l'Art s'invite à la fête...c'est Noël au Balcon ! »

NOM et PRENOM de l'ARTISTE :

ADRESSE POSTALE :

MAIL :

TELEPHONE FIXE :

MOBILE :

N° SIRET :

APA :

N° ASSURANCE :

L'artiste doit fournir en annexe

- Parcours artistique
- l'avant projet bien détaillé avec croquis ou photos

Déclare avoir pris connaissance du règlement annexé

Fait à Millau

Le 2 mai 2024

Signature